



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

« La Saligue aux oiseaux » - Castétis – 1 avenue du Guat – CS 90308 – 64303 ORTHEZ Cedex  
Tél : 05 59 84 31 55 – Mél : [fdc64@chasseurdefrance.com](mailto:fdc64@chasseurdefrance.com) – Site internet : [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com)

*Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979*

## **Décision n° 64 – 2026 – 08 portant inscription de la commune de LAHONCE (64990) sur la liste des communes où peut être créée une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)**

**Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques,**

**Vu** les articles L. 422-2 à L. 422-26 du Code de l'environnement, et notamment l'article L. 422-7 ;  
**Vu** les articles R. 422-1 à R. 422-81 du Code de l'environnement, et notamment les articles R. 422-12 à R. 422-15 ;  
**Vu** la demande de création d'une association communale de chasse agréée sur la commune de LAHONCE, justifiant l'accord de 60 % au moins des propriétaires représentant 60 % au moins des surfaces chassables de la commune au sens de l'article R. 422-13 du Code de l'environnement, certifiée par le Maire et transmise au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs en date du 06 mars 2026 ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – La commune de LAHONCE (64990) est ajoutée à la liste départementale des communes dans lesquelles peut être créée une Association communale de chasse agréée (ACCA).

**ARTICLE 2** – La présente décision fait l'objet d'une publication au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs consultable sur [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com), ainsi que d'une notification à la Mairie de LAHONCE qui procède à son affichage durant un mois. Cet affichage est certifié par le Maire.

Fait à Castétis-Biron, le 20 avril 2026.

**Didier GARAT – Président**



**Fédération des chasseurs 64**